

Tours, le 21 janvier 2026

N°500448/ARM/SSA/DAGRHH/GES/BREC

DÉCISION

OBJET : Désignation des correcteurs des concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et des concours militaires d'accès à la formation au diplôme d'État d'aide-soignant – session 2026

RÉFÉRENCES : 1. Décret n°2016-422 du 8 avril 2016 modifié, fixant certaines dispositions applicables aux élèves sous-officiers du service de santé des armées et modifiant certaines dispositions applicables aux élèves médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes des écoles du service de santé des armées ;
2. Arrêté du 7 avril 2017 relatif aux concours militaires d'accès à la formation au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
3. Arrêté du 21 février 2019 modifié relatif aux concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées et à l'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier ;
4. Arrêté du 30 juillet 2019 relatif au concours militaire d'accès à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier pour le personnel militaire de la légion étrangère et de la brigade de sapeurs- pompiers de Paris ;
5. Arrêté du 24 octobre 2025 autorisant l'ouverture des concours militaires d'accès à la formation au diplôme d'État d'aide-soignant à l'école du personnel paramédical des armées en 2026 ;
6. Avis du 26 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours pour l'admission à l'école du personnel paramédical des armées et à l'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier ;
7. Décision du 17 novembre 2025 nommant le président et le vice-président des concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et des concours militaires d'accès à la formation au diplôme d'État d'aide-soignant.

Le Médecin général Stéphanie MAIGNE,
Chef du Département accompagnement et gestion des ressources humaines

Décide :

Article 1

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019 sus-visé, sont désignés comme correcteurs des copies du personnel militaire de la légion étrangère candidat au concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier :

- Le directeur des soins Philippe DUREL ;
- La cadre supérieure de santé Sophie COUTANT,

Article 2

Pour assumer les tâches de correction de l'épreuve prévue à l'article 3-1° de l'arrêté du 7 avril 2017 sus-visé pour le concours militaire sur épreuves d'accès à la formation au diplôme d'État d'aide-soignant, sont désignés :

- Le directeur des soins Philippe DUREL ;
- La cadre supérieure de santé Sophie COUTANT,

Le chef du Département accompagnement et
gestion des ressources humaines,

Médecin général Stéphanie MAIGNE

